

# CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 Juillet 2016

Convocation du 11 juillet 2016

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 8 – Votants 8

**Présents** : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, FERREIRA Sabine, LOUP Gilles, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence.

**Absents** : GATIMEL Arnaud, MAUREL Francis.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : MOESSNER Joël

**Question ajoutée à l'ordre du jour avec avis favorable de l'assemblée :**

## **PARCELLE EN AFFOUAGE EN FORET COMMUNALE DE SAINT-AMANCET**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé de passer la parcelle n° 10 en affouage pour l'exercice 2016/2017.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Saint-Amancet demande :

- D'inscrire à l'état d'assiette 2016 la parcelle forestière n° 10 ;
- Le marquage par l'Office National des Forêts de la parcelle forestière n° 10 ;
- Fixe la destination des produits à la vente en affouage sur la totalité de la coupe.

Vote du Conseil Municipal : 8 voix Pour

## **I - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015.**

M. le Maire propose le vote d'approbation du rapport du Service Public d'Assainissement non Collectif 2015 transmis par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois, document transmis en amont du conseil municipal aux élus pour étude.

Après délibération et à l'unanimité, le rapport annuel du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'année 2015, de la Communauté de Communes est approuvé. 8 voix pour.

## **II - BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEURS**

Monsieur le Trésorier du Centre Public des Finances de Dourgne attire notre attention sur des impayés de redevance eau du budget « Eau & Assainissement.

Il s'avère qu'après examen des restes à recouvrer le service assainissement fait ressortir une dette pour laquelle toutes poursuites se sont avérées infructueuses.

Il s'agit du titre n° 45 de l'exercice 2011 pour un montant de 53.04 €.

Il conviendrait donc, d'admettre en non valeur cette somme dont tout recouvrement est impossible.

Après délibération du Conseil Municipal, les élus se prononcent pour une autorisation d'admission en non valeur pour 53.04 €.

Vote du Conseil Municipal : 8 voix Pour

### **III - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2016**

Suite à un entretien avec M. le Trésorier de Dourgne, nécessité de régularisation du compte 023 « dépenses de fonctionnement » suite à une saisie erronée lors de l'élaboration du budget primitif « Eau et Assainissement » 2016 ;

En effet, vu la différence de 599.76 € entre le compte 021 et le compte 023, il a été nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

#### **CREDITS A OUVRIR**

023 – 023 Virement à la section d'investissement	+599.76 €
--	-----------

#### **CREDITS A REDUIRE**

011 – 6156 Maintenance	-599.76 €
------------------------	-----------

Vote du Conseil Municipal : 8 voix Pour

### **IV - COMPTE-RENDU DE LA REUNION URBANISME**

- La municipalité n'envisage pas une révision de la carte communale, en raison de son coût (environ 15000 €), mais choisit de participer à une démarche vers l'élaboration d'un PLUi (document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes), à partir du 27 mars 2017.

- Une concertation avec la population directement concernée par le passage du réseau d'assainissement est prévue rapidement.

- Un accord a été donné pour 36 maisons neuves dont celles déjà construites.

### **V - COMPTE-RENDU DE LA REUNION SECAM**

- Le directeur technique de la SECAM, M. Loïc CERISIER, est remplacé par M. Fabrice MARTIN.

- La SECAM a lancé auprès de la DREAL une étude géologique complète du terrain communal sur lequel il a été envisagé de déposer des stériles. Une étude d'impact est également prévue.
- Il est rappelé à tous les habitants des risques considérables qu'ils prennent en pénétrant sur le périmètre de la carrière.

## **VI - COMPTE-RENDU DE LA REUNION O.N.F.**

### **Piste des crêtes :**

- Le financement de l'opération a fait l'objet d'un accord écrit de tous les intervenants, l'enveloppe actuelle permet la réalisation des travaux.
- L'ONF passe le marché fin août, l'ouverture des plis est prévue à la mi-septembre et les travaux débiteront en octobre/novembre.
- Les travaux étant prévus à proximité du câble des éoliennes d'Arfons, une demande est à faire.

### **Entretien parcelle carbone :**

Le nettoyage de la plantation sera réalisé par l'ONF, le coût de cette opération est 3000 €.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

- Une décision est à prendre concernant Arnaud GATIMEL qui n'assiste plus aux réunions du Conseil Municipal depuis plus d'un an. Le quorum à atteindre lors des réunions du conseil est de ce fait anormalement majoré (6 au lieu de 5).
- Fêtes du village : suite à des altercations et afin d'éviter tout débordement, le foyer a prévu de faire systématiquement appel à un vigile lors des prochaines manifestations festives qu'il organise. M. le Maire prendra contact avec la gendarmerie pour envisager les mesures et arrêtés à prévoir.
- Retour dossier du géomètre ; dossier Raynaud.
- Les membres de l'association Es Ouro remercient le conseil municipal pour la subvention qui leur a été accordée.
- Le chemin communal passant devant chez M. Baux est utilisé de plein droit par les randonneurs. Une randonnée avec des cavaliers et, en prévision, le nouveau tracé du "chemin de St Jacques" passeront par ce chemin. M. Baux, mis au courant, se plaint des nuisances engendrées et souhaiterait une modification du circuit.  
La municipalité est prête à proposer une nouvelle fois des solutions, malgré les précédents refus

de l'intéressé, et à condition de maintenir une liaison vers le chemin rural qui monte vers la montagne.

- Le rajout de deux containers supplémentaires aux lieux-dits de St-Afrique et de Montmoure, nécessite l'agrandissement de l'emplacement actuel.
- L'aménagement du chemin (Le Bouriac) menant à la bergerie est à prévoir. Daniel BOUSQUET se charge de solliciter un devis auprès de la société BARTHAS.

\*\*\*\*\*

C.P.I.E. Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
O.N.F. Office National des Forêts  
P.D.I.P.R. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées  
P.E.T.R. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
P.L.U.I. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
S.C.O.T. Schéma de Cohérence Territorial  
S.D.E.T. Syndicat Départemental d'Energie du Tarn  
S.I.V.O.M. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples  
S.P.A.N.C. Service Pour l'Assainissement Non Collectif

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h15.

<b>ROSSIGNOL Patrick</b>	<b>LACAZE Richard</b>
<b>DURAND Jacques</b>	<b>BOUSQUET Daniel</b>
<b>GATIMEL Arnaud – Absent</b>	<b>LOUP Gilles</b>
<b>MAUREL Francis - Absent excusé</b>	<b>FERREIRA Sabine</b>
<b>LEDOUX Maxence</b>	<b>MOESSNER Joël</b>